

Résumé du rapport verbal de la secrétaire de l'Ordre concernant la consultation sur la cotisation 2020-2021

Présenté à l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre des CPA le 6 septembre 2019

Les membres ont été informés de la tenue de la consultation sur la cotisation à deux reprises au moyen des outils de communication suivants :

- Article dans le *Bulletin CPA* du 28 août 2019
- Invitation envoyée par courriel le 26 juillet 2019

Au total, **70 membres** sur un total de 40 006 membres ont participé à la consultation et transmis leurs commentaires à l'Ordre. L'an dernier, alors qu'il s'agissait de la première consultation requise par le *Code des professions*, le taux de participation était de 127 membres.

La majorité des commentaires reçus (70 %) provient des membres qui œuvrent en entreprise et dans le secteur public. Les autres commentaires provenaient de membres retraités ou œuvrant en cabinet.

Total des membres en accord avec l'augmentation proposée : 31

- **3 membres en cabinet**
- **12 membres en entreprise**
- **12 membres dans le secteur public ou parapublic**
- **4 membres retraités**

Ces membres se sont dits :

- Satisfaits du gel de la cotisation pour 2020-2021;
- Satisfaits de l'analyse sur la cotisation produite par l'Ordre, des documents de consultation et de la transparence du Conseil;
- Satisfaits du travail de l'Ordre et du Conseil.

Certains membres appellent toutefois à la prudence et auraient été d'accord pour une augmentation de la cotisation en fonction de l'inflation.

Total des membres en désaccord avec l'augmentation proposée : 33

- **2 membres en cabinet**
- **14 membres en entreprise**
- **10 membres dans le secteur public ou parapublic**
- **6 membres retraités**
- **1 membre d'un domaine non spécifié**

Les commentaires formulés par les membres en entreprise et dans le secteur public ou parapublic sont très similaires et se résument ainsi :

- Ils rappellent que leur cotisation n'est pas payée par leur employeur;
- Ils demandent que les membres soient divisés en différentes classes selon les activités professionnelles qu'ils exercent, et ce, aux fins de la cotisation;
- Ils s'interrogent sur la plus-value des services reçus par l'Ordre par rapport au coût de la cotisation;
- Ils s'interrogent sur la fourchette de 8 % à 25 % adoptée par le Conseil pour le solde non affecté des charges totales et suggèrent plutôt de 8 % à 15 %.

Les membres dans le secteur public ou parapublic demandent à l'Ordre de les appuyer dans leurs démarches auprès du gouvernement pour que ce dernier défraye leur cotisation.

Quant à la rémunération du président, du vice-président et des autres administrateurs qui a été proposée par le Conseil pour l'exercice financier 2020-2021, l'Ordre n'a reçu aucun commentaire.

Six membres ont fourni des commentaires sur d'autres éléments qui ne visaient pas la cotisation.